

Un débat empoisonné entre enjeux politiques et pressions diplomatiques

Si la France a reconnu en 2001 le génocide des Arméniens, elle ne réprime toujours pas sa négation, malgré plusieurs tentatives

Pénaliser la négation du génocide des Arméniens, cela fait bientôt dix ans que la France en parle. Un siècle après les massacres de ces populations d'Anatolie par la Turquie et malgré quatre tentatives législatives, la question, instrumentalisée à des fins tantôt électoralistes, tantôt diplomatiques, n'en finit pas de rebondir.

Si le débat a d'abord été mis sur la table par les socialistes, il suit une ligne de fracture qui va au-delà de l'opposition droite gauche. Ainsi, quand, en octobre 2006, le PS dépose un premier texte « *tendant à réprimer la contestation de l'existence du génocide arménien* », il parvient à le faire voter avec l'apport de nombreuses voix de la droite – et le soutien du président de l'UMP, Nicolas Sarkozy. Député de l'Isère où réside une part importante des quelque 500 000 Français d'origine arménienne, Didier Migaud porte le texte et, dans son parti, seuls deux élus votent contre, dont Jean-Marie Le Guen, aujourd'hui secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. Transmis au Sénat le jour même, le texte va y rester : deux jours après le vote, le premier ministre turc, Recep Tayyip Erdoğan, fait savoir que M. Chirac l'a appelé pour « [lui] dire qu'il est désolé et qu'il fera tout ce qu'il pourra pour la suite du processus ». L'Élysée dément, mais mollement ; Jacques Chirac est pour l'adhésion de la Turquie en Europe.

Nicolas Sarkozy, qui lui succède un an plus tard à la tête de l'Etat, est lui opposé à l'entrée d'Ankara et refait la promesse d'un texte contre le négationnisme pendant la campagne 2007, avant de se re-

venir à peine élu. Selon des révélations de WikiLeaks en 2010, corroborées par les autorités turques, le conseiller diplomatique du chef de l'Etat, Jean-David Levitte, aurait, lors d'une visite à Ankara en mai 2007, affirmé que « *Sarkozy s'assurera que le projet de loi meure au Sénat français* ».

Chose promise, chose due ; le texte adopté par les députés en 2006 reste à l'ombre. En juillet 2010, les sénateurs PS reviennent à la charge avec un nouveau texte mais il est rejeté dès le début de l'examen en séance publique, le 4 mai 2011, avec une « *motion d'irrecevabilité* ». Mais moins de cinq mois plus tard, le Sénat bascule à gauche et, dès le lendemain, François Hollande assure, en recevant le soutien du parti socialiste arménien, qu'il demandera à la nouvelle majorité de reprendre le texte. Déjà, en 2006, c'est lui qui avait poussé les socialistes à soutenir la proposition de loi de M. Migaud, malgré les réticences du président de groupe d'alors, Jean-Marc Ayrault.

« Opération électorale »

De son côté, Nicolas Sarkozy change à nouveau de position à l'approche de la présidentielle 2012 et, lors d'une visite au mémorial arménien à Erevan, le 6 octobre 2011, s'engage à faire adopter un texte avant la fin de son mandat. La gauche tente de le doubler en déposant une nouvelle proposition de loi au Sénat mais c'est finalement l'Assemblée qui adopte en premier le texte le 22 décembre. Le vote se fait à main levée avec les voix de la très grande majorité de la cinquantaine d'élus présents, même si les socialistes dénoncent une « *opé-*

ration électorale ». Cette fois, le texte est conduit par l'UMP Valérie Boyer, députée de Marseille, où réside une forte communauté arménienne.

Un mois plus tard, le Sénat adopte à son tour le texte malgré l'opposition de plusieurs sénateurs UMP, dont l'actuel président du Sénat, Gérard Larcher. A gauche, le président PS de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur, est également hostile, à cause du risque d'inconstitutionnalité. A juste titre : le 28 février, le Conseil constitutionnel censure le texte, estimant qu'il porte « *une atteinte à l'exercice de la liberté d'expression* ». Mais la campagne présidentielle n'est pas terminée et, dès le mois de mars, François Hollande et Nicolas Sarkozy (re)font la promesse d'un nouveau texte dans des interviews accordées au magazine *Nouvelles d'Arménie*. Le candidat socialiste assure que, s'il est élu, « *c'est en début de mandat, dans la sérénité, [qu'il engagera] un processus qui devra aboutir à la pénalisation du négationnisme* ».

Pourtant, dès l'été 2012, les choses se compliquent. En recevant son homologue turc, Ahmet Davutoglu, le nouveau ministre des affaires étrangères, Laurent Fabius, laisse entendre que le gouvernement français ne tentera pas de refaire passer la loi. Le chef de l'Etat a beau redire aux représentants de la communauté arménienne qu'il reste favorable à un tel texte dès le lendemain, rien n'a avancé depuis. Désormais, la question est suspendue à une décision de la Cour européenne des droits de l'homme, ce qui lui permettra peut-être, d'être traitée pour de bon. ■

HÉLÈNE BEKMEZIAN